

14



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mercredi 29 mars 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 29 mars 2006

9 h

Prière.

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Campbellton et des environs, qui prient le gouvernement d'intervenir pour empêcher, pour le moment, les majorations tarifaires projetées d'Énergie NB. (Pétition 10.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui prient le gouvernement d'intervenir pour empêcher, pour le moment, les majorations tarifaires projetées d'Énergie NB. (Pétition 11.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la circonscription de Restigouche-Ouest, qui demandent que le Restigouche ne perde pas de siège à l'Assemblée législative et que la circonscription reste telle quelle. (Pétition 12.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint-Arthur, qui demandent que certaines routes, notamment les routes 17 et 275, soient réparées. (Pétition 13.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de travailleurs de la Division des produits forestiers de Bowater Maritimes, à Dalhousie, qui se disent préoccupés par l'augmentation continue des tarifs d'électricité. (Pétition 14.)

Sur autorisation de la Chambre, les motions 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 42 et 43 sont retirées.

M. Doucet donne avis de motion 47 portant que, le mardi 4 avril 2006, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre :

le nom de tout cabinet d'avocats dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick a retenu les services et qui est lié de quelque façon à des conseils juridiques offerts dans le passé, actuellement ou de façon continue relativement au dossier de l'Orimulsion ;

le montant global des honoraires que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a versés au 28 mars 2006 aux cabinets d'avocats en question pour des services rendus en ce qui concerne des actions en justice, passées, actuelles ou continues, ayant trait au dossier de l'Orimulsion.

M. Murphy donne avis de motion 48 portant que, le mardi 4 avril 2006, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, pour la période du 1^{er} janvier au 28 mars 2006, ayant trait à la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick de régler les prix du mazout et de l'essence au Nouveau-Brunswick.

M. Burke donne avis de motion 49 portant que, le mardi 4 avril 2006, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, pour la période du 1^{er} janvier au 28 mars 2006, ayant trait à une étude de faisabilité d'un deuxième réacteur nucléaire au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que la séance sera levée après la deuxième lecture.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les frais équitables*, inscrite au *Feuilleton et Avis*, soit reportée au vendredi 31 mars 2006.

La séance est levée à 11 h 55.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

<i>Budget principal : 2006-2007</i>	(28 mars 2006) ;
<i>Budget 2006-2007</i>	(28 mars 2006) ;
<i>L'économie au Nouveau-Brunswick : 2006</i>	(28 mars 2006) ;
<i>Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick</i>	(28 mars 2006).